Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Ouébec

Communiqué

PUBLICATION IMMÉDIATE

DIMINUTION DES CAS DE MALADIE DE LYME EN ESTRIE

Bromont, le mardi 4 juin 2019 – Un vent nouveau souffle sur l'Estrie. Pour la première fois depuis les cinq dernières années, la Direction de santé publique constate une diminution du nombre de cas déclarés de maladie de Lyme sur le territoire. « Malgré tout, il ne faut pas baisser la garde puisque le taux d'incidence estrien demeure le plus élevé au Québec. » rappelle la directrice de santé publique, la Dre Mélissa Généreux.

En 2018, 91 cas de maladie de Lyme ont été déclarés en Estrie comparativement à 126 cas en 2017. Au Québec, un total de 304 cas de maladie de Lyme a été déclaré en 2018 contre 329 en 2017.

Les RLS de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska sont toujours les plus à risques de la province. À eux seuls, ils totalisent 82 cas de maladie de Lyme sur les 91 cas déclarés en Estrie en 2018. La prévention est la meilleure façon de se protéger contre les piqûres de tique et c'est certainement une des hypothèses qui explique la diminution des cas cette année.

En Estrie, 96 % des citoyens connaissent la maladie de Lyme et 58 % sont inquiets de cette maladie. Par ailleurs, près d'un Estrien sur 10 (9 %) a été exposé à une piqûre de tique l'an dernier, soit en se faisant piquer ou en ayant une personne de son entourage qui s'est fait piquer.

Miser sur la prévention

Les mesures de prévention à appliquer sont :

- Demeurer dans les sentiers et éviter de frôler la végétation.
- Appliquer un chasse-moustiques à base de DEET (20 à 30 %) ou d'icaridine (20 %).
- Porter un chapeau, des souliers fermés, des vêtements de couleur pâle qui couvrent la peau et mettre les chaussettes par-dessus les pantalons ainsi que le chandail dans le pantalon.
- Prendre une douche après l'activité, examiner le corps et les vêtements et retirer les tiques
- Mettre les vêtements dans la sécheuse à température élevée pour 10 minutes ou les laver à l'eau chaude.

Depuis 2016, il est possible de recevoir un antibiotique à la suite d'une piqûre de tique, selon certains critères spécifiques. Cette médication est offerte par les médecins de l'Estrie, dans les pharmacies et par les infirmières des groupes de médecine de famille de la région. En tout temps, composez le 811 et un professionnel de la santé vous orientera vers les bonnes ressources.

Un projet de recherche-action, en collaboration avec la Ville de Bromont, est également en cours sur le terrain. Ultimement, les chercheurs Dre Cécile Aenishaenslin et Dr Jérôme Pelletier souhaitent réduire les chances de contracter la maladie de Lyme dans les zones plus à risques.

- 30 -

Renseignements : Marie-Ève Nadeau, conseillère en communication

819 829-3400, poste 42072

Cell.: 819 238-2021